



Stratégie ministérielle de développement durable de 2023 à 2027

Savoir polaire Canada

N° de cat.: R101-8F-PDF

ISBN : 2817-4747

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur des droits d'auteur de POLAIRE. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Savoir polaire Canada

Administration centrale de Cambridge Bay :

Savoir Polaire Canada – Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique

1, chemin Uvajuq

C.P. 2150

Cambridge Bay (Nunavut), X0B 0C0

Tél. : 867-983-7425

Courriel : info@polar.gc.ca

Photo de couverture : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représentée par le ministre des Affaires du Nord, ministre responsable de Développement économique Canada pour les Prairies et ministre responsable de l'Agence canadienne de développement économique du Nord

Also available in English

Résumé

Nous sommes fiers de présenter la Stratégie ministérielle de développement durable 2023-2027 de Savoir polaire Canada (POLAIRE), un organisme animé par la fierté et le dévouement envers la science et la recherche polaires. À POLAIRE, nous défendons le développement durable et nous assurons la satisfaction des besoins actuels tout en préservant la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

POLAIRE contribue activement à des solutions fondées sur des données probantes pour le développement durable dans le Nord et dans l'Arctique, alors que nous nous efforçons d'améliorer les possibilités économiques, la gestion de l'environnement et la qualité de vie globale des résidents et de tous les Canadiens. Nous croyons fermement que la collaboration entre les institutions gouvernementales est essentielle à un développement durable efficace, et nous sommes déterminés à appuyer la vision du Canada à cet égard.

Conformément à la *Loi fédérale sur le développement durable*, POLAIRE a élaboré sa propre stratégie ministérielle de développement durable. Cette stratégie sert de feuille de route et décrit nos contributions uniques à la Stratégie fédérale de développement durable. Elle nous permet de mieux comprendre comment nous intégrons actuellement et continuerons d'intégrer les principes du développement durable dans nos activités de recherche, de diffusion des connaissances et d'exploitation.

L'engagement indéfectible de POLAIRE à l'égard du développement durable nous aligne sur le programme national, et nous sommes impatients de contribuer de façon importante à un avenir durable pour tous.

SECTION 1

Introduction à la Stratégie ministérielle de développement durable

La [Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) de 2022 à 2026](#) présente les objectifs et les cibles de développement durable du gouvernement du Canada, comme l'exige la [Loi fédérale sur le développement durable](#). Il s'agit de la première Stratégie fédérale de développement durable à s'appuyer sur les 17 objectifs de développement durable du Programme 2030 des Nations Unies et à offrir une vision équilibrée des dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable.

Conformément à l'objet de la *Loi*, pour rendre le processus décisionnel lié au développement durable plus transparent et plus responsable devant le Parlement, Savoir polaire Canada (POLAIRE) appuie les objectifs énoncés dans la Stratégie fédérale de développement durable au moyen des activités décrites dans la présente Stratégie ministérielle de développement durable.



La [Loi fédérale sur le développement durable](#) énonce également [sept principes](#) qui doivent être pris en compte dans l'élaboration de la Stratégie fédérale de développement durable et de la Stratégie ministérielle de développement durable. Ces principes de base ont été pris en compte et intégrés à la Stratégie ministérielle de développement durable de POLAIRE.

Afin de promouvoir une action coordonnée en matière de développement durable à l'échelle du gouvernement du Canada, cette stratégie ministérielle intègre les efforts visant à faire progresser la mise en œuvre par le Canada de la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030, appuyée par les cibles et les indicateurs du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) et le Cadre d'indicateurs canadien (CIC). De plus, la stratégie saisit maintenant les initiatives liées aux objectifs de développement durable qui ne relèvent pas de la Stratégie fédérale de développement durable afin d'éclairer le Rapport annuel du Canada pour le Programme 2030 et les Objectifs de développement durable.

SECTION 2

Vision en matière de développement durable de POLAIRE

Objectif 2 - Soutenir un système alimentaire plus sain et plus durable

Le Cadre des sciences et de la technologie de POLAIRE explore les liens entre le bien-être des collectivités du Nord et la santé environnementale, y compris la façon dont les changements environnementaux influent sur la sécurité alimentaire. À cette fin, le programme « Un territoire, une santé » de POLAIRE entreprend des recherches communautaires sur l'abondance et la diversité des aliments traditionnels (c.-à-d. le caribou, le bœuf musqué, etc.) et leurs prédateurs, y compris leurs habitats et la façon dont ces changements influent sur la sécurité alimentaire et le bien-être. De plus, le programme permet des recherches sur les maladies des espèces sauvages du Nord, y compris les répercussions sur les aliments prélevés dans la nature. Cette recherche permet à POLAIRE de mieux comprendre les effets des changements climatiques sur le bien-être des collectivités.

En déployant des efforts pour promouvoir la sécurité alimentaire dans le Nord par la recherche, POLAIRE appuie également l'objectif de développement durable 2 : *Faim « zéro »* qui vise à éliminer la faim dans le monde d'ici 2030. De plus, il appuie l'ambition de la Stratégie nationale pour le Programme 2030 du Canada de veiller à ce que les Canadiens aient accès à des aliments suffisants, abordables et nutritifs.

Objectif 4 – Promouvoir les connaissances et les compétences pour le développement durable

Le mandat de POLAIRE prévoit d'approfondir les connaissances de l'Arctique canadien en vue d'améliorer les perspectives économiques, la gérance environnementale et la qualité de vie des personnes qui y résident et des autres Canadiens. Guidé par son cadre scientifique et technologique, POLAIRE se concentre sur les objectifs clés suivants : (1) améliorer les connaissances sur les écosystèmes terrestres, d'eau douce et marins dynamiques du Nord et de l'Arctique dans le contexte des changements rapides; (2) accroître la compréhension des liens entre le bien-être des collectivités nordiques et la santé environnementale; (3) faire progresser l'énergie, la technologie et les solutions

d'infrastructure adaptées aux conditions environnementales, sociales et culturelles uniques du Nord et de l'Arctique. Grâce à des collaborations nationales et internationales en matière de connaissances, POLAIRE cherche à favoriser les échanges de connaissances et les partenariats dans le domaine des sciences et de la technologie polaires afin de régler les problèmes de développement régional et circumpolaire. De plus, POLAIRE investit dans la prochaine génération de chercheurs polaires canadiens en appuyant les étudiants dans des programmes techniques, scientifiques et de recherche, grâce à des initiatives de financement comme le Programme de formation scientifique dans le Nord et son Programme de bourses de recherche. Plus particulièrement, POLAIRE appuie l'inclusion significative des connaissances traditionnelles autochtones dans la recherche afin d'éclairer les politiques et les décisions organisationnelles.

Ces efforts s'harmonisent avec l'objectif de développement durable 4 : *Éducation de qualité* et l'engagement de la Stratégie nationale pour le Programme 2030 du Canada à l'égard de l'éducation inclusive et accessible tout au long de la vie des Canadiens.

Objectif 7 : Accroître l'accès des Canadiens à une énergie propre

La recherche sur les énergies renouvelables est une priorité absolue pour POLAIRE en raison de la vulnérabilité accrue des collectivités de l'Arctique aux répercussions du réchauffement de la planète. Reconnaisant l'importance des sources d'énergie propre dans l'atténuation de ces effets, POLAIRE participe activement à la mise à l'essai et à la démonstration de solutions d'énergie propre, y compris le stockage de l'énergie, les biocarburants et les technologies renouvelables avancées. Grâce à des collaborations avec l'industrie, le gouvernement et le milieu universitaire, POLAIRE évalue la pertinence de ces solutions pour les collectivités éloignées du Nord, à l'appui des technologies précommerciales et commerciales disponibles. Parmi les efforts dignes de mention, mentionnons le partenariat de POLAIRE avec le Conseil national de recherches du Canada pour mettre à l'essai une petite éolienne hors réseau à la Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique, ainsi que la collaboration avec Ressources naturelles Canada pour évaluer les panneaux solaires expérimentaux dans le bâtiment de recherche principal. Ces avancées technologiques offrent un grand potentiel pour réduire considérablement l'impact environnemental des activités

humaines dans les collectivités éloignées, en augmentant leur résilience grâce à des sources d'énergie diversifiées. De plus, l'engagement de POLAIRE à l'égard de l'élaboration d'un plan énergétique communautaire pour Cambridge Bay, appuyé par le financement du Programme ARDEC Nord de RCAANC, démontre les progrès réalisés en matière de pratiques énergétiques durables.

En mettant à l'essai des projets éoliens et solaires qui conviennent au Nord, POLAIRE contribue activement à l'atteinte de l'objectif de développement durable 7 : *Énergie propre et d'un coût abordable* et s'harmonise avec l'objectif de la Stratégie nationale pour le Programme 2030 du Canada de réduire la consommation d'énergie chez les Canadiens.

Objectif 9 : Favoriser l'innovation et les infrastructures vertes au Canada

Conformément à l'objectif 3 de son cadre des sciences et de la technologie, POLAIRE se consacre à l'amélioration du traitement des déchets et des eaux usées dans les collectivités du Nord et de l'Arctique grâce à l'adoption de technologies nouvelles et émergentes. Ces innovations visent à réduire les déchets, à promouvoir des pratiques durables et à atténuer la pression sur les sites d'enfouissement tout en améliorant la qualité de l'eau. Parmi les initiatives dignes de mention, mentionnons l'expérimentation du Terragon Micro Automated Gasification System (MAGS), qui convertit les déchets ménagers en chaleur et en gaz naturel synthétique pour la production d'électricité. De plus, POLAIRE collabore avec le Conseil national de recherches du Canada pour mettre à l'essai le système bioélectrique de traitement anaérobie des eaux usées (Bioelectrical Anaerobic Sewage Treatment System - BeAST), qui exploite la chaleur et produit potentiellement du biocarburant à partir des eaux usées. POLAIRE facilite également activement le développement de maisons respectueuses de l'environnement et culturellement adaptées qui utilisent des matériaux durables et la capacité disponible dans les collectivités.

Alors que POLAIRE entreprend des activités visant à favoriser l'innovation et l'infrastructure verte au Canada, il fait progresser l'objectif de développement durable 9 : *Industrie, innovation et infrastructure*, qui vise à construire des

infrastructures résilientes, à promouvoir une industrialisation durable et à encourager l'innovation. Il appuie également l'ambition de la Stratégie nationale pour le Programme 2030 du Canada, qui vise à favoriser la recherche et l'innovation durables et à permettre aux Canadiens d'avoir accès à une infrastructure moderne et durable.

Objectif 10 : Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités

POLAIRE est déterminé à favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones au moyen d'un processus décisionnel inclusif qui vise à créer un avenir plus propre et plus vert. Le cadre des sciences et de la technologie (S et T) de POLAIRE repose sur une mobilisation et une consultation significatives avec les partenaires autochtones pour élaborer conjointement le plan de mise en œuvre du cadre et en assurer la mise en œuvre. L'organisation cherche également à renforcer la capacité de surveillance communautaire et de recherche dirigée par les détenteurs de savoir autochtones et locaux dans le Nord, tout en intégrant les connaissances autochtones dans les résultats scientifiques. Des partenariats avec l'Inuit Tapiriit Kanatami et le Conseil tribal des Gwich'in ont été établis pour atteindre ces objectifs.

l'Agence continuera d'aider le personnel inuit à poursuivre des études postsecondaires par l'entremise du Fonds de soutien à l'éducation de Pilimmaksaivik. Ces efforts permettront d'accroître la représentation des Autochtones à des postes de niveau intermédiaire et supérieur à POLAIRE à l'avenir. À l'heure actuelle, POLAIRE a atteint et dépassé la disponibilité au sein de la population active pour les Autochtones, comme l'indiquent le plus récent recensement (2016) et l'Enquête canadienne sur l'incapacité (2017).

Grâce à ses efforts visant à faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et à prendre des mesures pour réduire les inégalités, POLAIRE réalise des progrès à l'égard de l'objectif de développement durable 10 : *Inégalités réduites*, qui vise à réduire les inégalités à l'échelle mondiale et à faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte. Il appuie également la réalisation de la priorité de la Stratégie nationale pour le Programme 2030 du Canada, qui consiste à faire en sorte que les Canadiens vivent sans discrimination et que les inégalités soient réduites.

Objectif 12 : Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission

POLAIRE fait la promotion du développement durable en intégrant les considérations environnementales à son processus décisionnel en matière d'approvisionnement. L'Agence met en place des instruments d'approvisionnement à usage commun disponibles par l'entremise de Services publics et Approvisionnement Canada qui priorisent les facteurs environnementaux dans la mesure du possible. De plus, POLAIRE intègre systématiquement les considérations environnementales dans les processus et les contrôles de gestion des achats, y compris l'inclusion d'une option d'approvisionnement écologique et d'un guide d'information dans les modèles de demande de contrat. L'organisation s'est engagée à renforcer son soutien aux achats écologiques en offrant de la formation et en sensibilisant les décideurs, les experts en gestion du matériel et les spécialistes de l'approvisionnement. À l'heure actuelle, tous les spécialistes de l'approvisionnement de POLAIRE sont formés aux critères et aux processus d'approvisionnement écologique.

En se consacrant à la réduction des déchets, POLAIRE fait progresser l'objectif de développement durable 12 : *Consommation et production responsables*, qui vise à assurer des modes de consommation et de production durables. Ce faisant, POLAIRE encourage également les progrès réalisés dans le cadre de l'ambition de la Stratégie nationale pour le Programme 2030 du Canada de veiller à ce que les Canadiens consomment de façon durable.

Objectif 13 – Prendre des mesures contre les changements climatiques et leurs impacts

La Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique est méticuleusement conçue pour obtenir la certification Argent du programme Leadership in Energy and Environmental Design (LEED). Pour obtenir cette reconnaissance, l'installation respecte les critères de performance environnementale de Labs21, un programme consacré à la promotion de laboratoires durables, performants et éconergétiques. Parmi les caractéristiques durables notables de l'installation, mentionnons les supports à vélos, les appareils de plomberie à faible débit, la surveillance continue des systèmes du bâtiment, la gestion efficace des eaux usées et des déchets, la gestion de la pollution lumineuse, les mesures de réduction de l'énergie et l'engagement à maintenir une excellente qualité de l'air.

Par sa position proactive sur le changement climatique et ses répercussions, POLAIRE contribue à l'avancement de l'objectif de développement durable 13 : *Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques*, qui implique des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses conséquences profondes. De plus, ces efforts s'harmonisent avec les aspirations de la Stratégie nationale pour le Programme 2030 du Canada, qui vise à faire en sorte que les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre et qu'ils soient bien équipés et résilients pour faire face aux effets des changements climatiques.

Objectif 15 – Protéger et rétablir les espèces, conserver la biodiversité canadienne

POLAIRE, guidé par l'objectif 1 de son Cadre des sciences et de la technologie, s'engage à faire progresser les connaissances sur les écosystèmes terrestres, d'eau douce et marins dynamiques du Nord et de l'Arctique afin de protéger la biodiversité canadienne dans un contexte de changements climatiques rapides. Pour atteindre cet objectif, il faut recueillir des renseignements de base sur ces écosystèmes, surveiller de près les changements dans les écosystèmes et diffuser des connaissances et des données aux réseaux nationaux et internationaux ainsi qu'aux décideurs locaux, régionaux et nationaux.

La signature d'une lettre d'entente avec le Musée canadien de la nature constitue une étape importante pour POLAIRE. Cette collaboration permet d'obtenir du financement et des services de terrain en nature d'une valeur de 1 million de dollars sur trois ans pour aider les chercheurs à recueillir des renseignements de base cruciaux sur les écosystèmes. Ce financement permettra de mener des recherches sur: (1) les répercussions des changements climatiques sur la dynamique des populations et les cycles d'abondance des petits mammifères et les répercussions sur les autres espèces sauvages; (2) la vulnérabilité des espèces végétales du Nord et de l'Arctique ayant des caractéristiques de cycle biologique différentes et des temps de floraison différents dans un climat qui se réchauffe; (3) l'établissement de données de référence sur la biodiversité et la répartition marines, en particulier les poissons et les algues de l'Arctique.

Les efforts de POLAIRE pour mieux comprendre la biodiversité dans le Nord et dans l'Arctique s'harmonisent avec l'objectif de développement durable 15 : *Vie terrestre*, qui vise à protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, à mettre fin à la perte de biodiversité et à préserver la vitalité de toutes les espèces. Ces efforts contribuent également à l'ambition de la Stratégie nationale pour le Programme 2030 du Canada de veiller à ce que toutes les espèces au Canada aient des populations saines et viables.

SECTION 3

À l'écoute des Canadiens

Comme l'exige la *Loi fédérale sur le développement durable*, POLAIRE a tenu compte des commentaires sur l'ébauche de la Stratégie fédérale de développement durable 2022-2026 formulés lors de la consultation publique tenue du 11 mars au 9 juillet 2022. Lors de la consultation publique, plus de 700 commentaires ont été reçus de la part d'un large éventail de parties prenantes, dont des gouvernements, des organisations autochtones, des organisations non gouvernementales, des universitaires, des entreprises et des Canadiens et Canadiennes de différents groupes d'âge et de divers milieux. L'ébauche de la Stratégie fédérale de développement durable a également été communiquée au comité compétent de chaque Chambre du Parlement, au commissaire à l'environnement et au développement durable et au Conseil consultatif sur le développement durable pour examen et commentaires.

Ce que nous avons entendu

Dans l'ensemble des soumissions reçues, POLAIRE a cerné des priorités et des enjeux en matière de développement durable qui concernent notre ministère. Il a été reconnu que les connaissances et les traditions culturelles autochtones devraient être intégrées aux cibles, aux jalons et aux stratégies de mise en œuvre de la Stratégie fédérale de développement durable, en particulier en ce qui concerne l'économie circulaire, la gestion de l'eau, la conservation de la faune et la conservation marine et l'intendance des espaces verts dans les territoires traditionnels. De plus, l'importance de reconnaître l'autonomie gouvernementale des Autochtones et de soutenir la propriété et le leadership autochtones dans les projets d'énergie renouvelable et de conservation a été soulignée. Un appel a également été lancé en faveur d'un accroissement de la recherche et des mesures visant à soutenir la résilience aux changements climatiques pour les communautés marginalisées qui sont les premières à ressentir les effets des changements climatiques et des enjeux connexes comme l'accès à l'eau potable et la pollution atmosphérique. Enfin, l'amélioration de la sécurité alimentaire des Autochtones et du Nord a été désignée comme une priorité clé.

Ce que nous avons fait

POLAIRE a pris en considération les priorités et les enjeux clés susmentionnés dans cette stratégie ministérielle de développement durable. Les mesures ministérielles prévues par POLAIRE découlent de la raison d'être de l'organisation pour faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et améliorer les conditions de vie dans le Nord et dans l'Arctique. Ces efforts sont réalisés en vue d'un avenir plus propre et plus vert grâce à des efforts de collaboration avec des partenaires autochtones, qui permettent l'intégration des connaissances et des perspectives autochtones traditionnelles et locales dans le processus décisionnel de POLAIRE. De plus, la mission de POLAIRE favorise le développement économique et la création d'emplois pour les peuples autochtones du Nord et de l'Arctique, qui sont touchés de façon disproportionnée par les répercussions des changements climatiques. Par conséquent, les mesures prévues dans la Stratégie ministérielle de développement durable de POLAIRE appuient l'intégration accrue du savoir et des traditions autochtones, la propriété autochtone des projets POLAIRE et l'amélioration de la sécurité du Nord contre les menaces climatiques, comme le préconise la population canadienne.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur la consultation publique sur la Stratégie fédérale de développement durable et ses résultats dans le [Rapport de consultation sur la Stratégie fédérale de développement durable](#).

SECTION 4

Engagements de POLAIRE





OBJECTIF 2 : SOUTENIR UN SYSTÈME ALIMENTAIRE PLUS SAIN ET PLUS DURABLE

Contexte :

Le Cadre des sciences et de la technologie de POLAIRE favorise la compréhension de l'incidence des changements environnementaux sur la sécurité alimentaire et le bien-être des collectivités du Nord. Dans le cadre de son programme « Un territoire, une santé », POLAIRE mène des recherches communautaires sur les aliments traditionnels, leurs prédateurs et leurs habitats, ainsi que sur les maladies de la faune nordique. Cette recherche améliore leur compréhension des effets des changements climatiques sur le bien-être des collectivités et appuie les efforts visant à promouvoir la sécurité alimentaire dans le Nord.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section porte sur les stratégies de mise en œuvre qui appuient l'objectif « **Soutenir un système alimentaire plus sain et plus durable** », mais non sur une cible précise de la Stratégie fédérale de développement durable.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT L'ACTION DU MINISTÈRE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LE PROGRAMME 2030 DU CANADA ET AUX ODD
Améliorer la sécurité alimentaire des Autochtones et du Nord	Mesure : Surveiller et mieux comprendre les effets des maladies sur la population faunique et les changements	Indicateur de rendement : Nombre d'initiatives énumérées dans le plan de travail ministériel de POLAIRE qui visent à	Sommaire : Les efforts visant à comprendre les effets des maladies de la faune et des changements environnementaux sur la faune ouvrent la

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT L'ACTION DU MINISTÈRE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LE PROGRAMME 2030 DU CANADA ET AUX ODD
	<p>environnementaux sur la sécurité alimentaire et le bien-être des collectivités</p> <p>Programme : Science et technologie</p>	<p>surveiller et à mieux comprendre les effets des maladies sur les populations fauniques et les changements environnementaux sur la sécurité alimentaire et le bien-être des collectivités</p> <p>Point de départ : 1 initiative en 2023-2024</p> <p>Cible : 2 initiatives en 2024-2025</p>	<p>voie à la sécurité alimentaire à long terme au pays.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes :</p> <p><i>Ambition/cible du CIC</i> : 2.1 - les Canadiens ont accès à des aliments nutritifs, abordables et en quantité suffisante;</p> <p><i>Indicateur du CIC</i> : 2.1.1 - Prévalence de l'insécurité alimentaire</p> <p><i>Cible du CMI</i> : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante</p>



OBJECTIF 4 : PROMOUVOIR LES CONNAISSANCES ET LES COMPÉTENCES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contexte :

Savoir polaire Canada (POLAIRE) appuie cet objectif en faisant progresser la connaissance du Nord et de l'Arctique canadien et d'autres régions circumpolaires au moyen d'activités de recherche scientifique et de création, de diffusion et de mobilisation de connaissances. Le Cadre des sciences et de la technologie de POLAIRE guide ses activités de recherche afin d'améliorer la connaissance des écosystèmes, d'accroître la compréhension des liens entre le mieux-être communautaire et la santé environnementale, et de faire progresser les solutions énergétiques, technologiques et d'infrastructure. POLAIRE partage ses résultats de recherche par le biais de publications, d'événements et de partenariats avec diverses organisations, et participe à des travaux de recherche en collaboration pour aborder les questions de développement régional et circumpolaire. De plus, l'organisation appuie le développement des compétences des jeunes pour la prochaine génération de chercheurs polaires par l'entremise de ses programmes de subventions et de contributions. En établissant et en maintenant des partenariats et en intégrant le savoir traditionnel autochtone dans la recherche, POLAIRE fait progresser les objectifs de développement durable et d'éducation de qualité.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section porte sur les stratégies de mise en œuvre qui appuient l'objectif « **Promouvoir les connaissances et les compétences pour le développement durable** », mais non sur une cible précise de la Stratégie fédérale de développement durable.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT L'ACTION DU MINISTÈRE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LE PROGRAMME 2030 DU CANADA ET AUX ODD
Soutenir les connaissances dans le Nord, l'Arctique et l'Antarctique	<p>Mesure 1 : S'assurer que la recherche en sciences et technologie polaires du Canada est disponible publiquement et appliquée</p> <p>Programme : Sciences et technologie et Gestion du savoir et mobilisation</p>	<p>Indicateur de rendement 1 : Pourcentage des publications de recherches pilotées et subventionnées par Savoir polaire Canada qui sont disponibles en ligne au public canadien.</p> <p>Point de départ : X % des publications de recherches pilotées et subventionnées par POLAIRE qui sont disponibles au public canadien en 2022-2023</p> <p>Cible : Au moins 30 % d'ici mars 2025</p>	<p>Sommaire : La diffusion de la recherche scientifique et technologique polaire améliore l'accès à l'information scientifique, favorise la collaboration, transfère l'expertise et transforme la recherche en solutions réalisables pour le développement durable.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes :</p> <p><i>Ambition/cible du CIC : S. O.</i></p> <p><i>Indicateur du CIC : S. O.</i></p> <p><i>Cible du CMI : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement</i></p>
		<p>Indicateur de rendement 2 : Nombre de citations provenant de recherches pilotées et subventionnées par Savoir polaire Canada.</p> <p>Point de départ : X nombre de citations provenant de recherches pilotées et subventionnées par POLAIRE en 2022-2023</p> <p>Cible : Au moins 100 d'ici mars 2025</p>	
		<p>Indicateur de rendement 3 : Nombre de produits pilotés ou subventionnés par POLAIRE permettant</p>	

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT L'ACTION DU MINISTÈRE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LE PROGRAMME 2030 DU CANADA ET AUX ODD
		<p>d'assurer la communication ou la synthèse des résultats de recherche pour le public (programme de Sciences et technologie)</p> <p>Point de départ : X nombre de produits pilotés ou subventionnés par POLAIRE permettant d'assurer la communication ou la synthèse des résultats de recherche pour le public en 2022-2023</p> <p>Cible : Au moins 100 d'ici mars 2025</p>	
	<p>Mesure 2 : Favoriser les échanges de connaissances et les partenariats nationaux et internationaux en sciences polaires.</p> <p>Programme : Sciences et technologie et Gestion du savoir et mobilisation</p>	<p>Indicateur de rendement 1 : Pourcentage des projets pilotés par Savoir polaire Canada qui intègrent des partenaires externes</p> <p>Point de départ : X % des projets dirigés par POLAIRE qui font appel à des partenaires externes</p> <p>Cible : Au moins 75 % d'ici mars 2025</p> <p>Indicateur de rendement 2 : Nombre d'activités ou d'initiatives d'échange de connaissances pilotées ou subventionnées par Savoir polaire Canada</p> <p>Point de départ : X nombre d'activités ou d'initiatives d'échange en 2022-2023</p> <p>Cible : Au moins 100 d'ici mars 2025</p>	<p>Sommaire : Favoriser les échanges de connaissances et les partenariats nationaux et internationaux en sciences polaires et encourager le partage de l'expertise, des pratiques exemplaires et de la recherche, ce qui mène à la prise de décisions éclairées et à des stratégies efficaces de développement durable.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes :</p> <p><i>Ambition/cible du CIC :</i> 17.1 - Le Canada favorise la collaboration et les partenariats pour faire progresser les ODD</p> <p><i>Indicateur du CIC :</i> S. O.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT L'ACTION DU MINISTÈRE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LE PROGRAMME 2030 DU CANADA ET AUX ODD
		<p>Indicateur de rendement 3 : Pourcentage d'investissements suscités par les projets subventionnés par Savoir Polaire Canada.</p> <p>Point de départ : x % de l'investissement par effet de levier en 2022-2023</p> <p>Cible : Au moins 100 % d'ici mars 2025</p>	<p><i>Cible du CMI : 4.7 - D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement</i></p>



OBJECTIF 7 : ACCROÎTRE L'ACCÈS DES CANADIENS À UNE ÉNERGIE PROPRE

Contexte :

POLAIRE accorde la priorité à la recherche sur les énergies renouvelables afin de s'attaquer à la vulnérabilité des collectivités du Nord et de l'Arctique au réchauffement de la planète. Il appuie la mise à l'essai et la démonstration de solutions d'énergie propre par l'industrie, le gouvernement et le milieu universitaire. Cela comprend la collaboration avec le Conseil national de recherches du Canada pour mettre à l'essai des éoliennes hors réseau et évaluer des panneaux solaires expérimentaux à la Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique. Ces technologies visent à réduire l'impact environnemental dans les collectivités éloignées. De plus, POLAIRE participe à l'élaboration d'un plan énergétique communautaire pour Cambridge Bay, financé par le Programme ARDEC Nord de RCAANC

Thème cible : Sources d'électricité renouvelables et non émettrices

Cible : D'ici à 2030, 90 % de l'électricité produite au Canada proviendra de sources renouvelables ne produisant aucune émission, l'objectif étant de 100 % à long terme (ministère des Ressources naturelles)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT L'ACTION DU MINISTÈRE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LE PROGRAMME 2030 DU CANADA ET AUX ODD
<p>Investir dans la recherche, le développement et la démonstration de technologies d'énergie propre</p>	<p>Mesure : Faciliter le développement et la mise à l'essai de technologies énergétiques adaptées aux conditions environnementales et socioculturelles uniques du Nord et de l'Arctique.</p> <p>Programme : Sciences et technologie</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre d'initiatives énumérées dans le plan de travail ministériel de POLAIRE qui visent à mettre au point et à mettre à l'essai des technologies énergétiques adaptées au Nord et à l'Arctique.</p> <p>Point de départ : 1 initiative en 2023-2024</p> <p>Cible : 2 initiatives en 2024-2025</p>	<p>Sommaire : Permettre la mise au point et la mise à l'essai de technologies énergétiques dans le Nord et dans l'Arctique contribue à l'accès à long terme à une énergie propre, abordable et fiable au Canada.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes : <i>Ambition/cible du CIC :</i> 7.2 - Les Canadiens réduisent leur consommation d'énergie</p> <p><i>Indicateur du CIC :</i> 7.2 - S. O.</p> <p><i>Cible du CMI :</i></p> <p>7.1- D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable</p> <p>7.3 a - D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT L'ACTION DU MINISTÈRE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LE PROGRAMME 2030 DU CANADA ET AUX ODD



OBJECTIF 9 : FAVORISER L'INNOVATION ET LES INFRASTRUCTURES VERTES AU CANADA

Contexte :

POLAIRE vise à améliorer le traitement des déchets et des eaux usées dans les collectivités du Nord en mettant au point de nouvelles technologies qui réduisent les déchets et favorisent la durabilité. Cela comprend la transformation des déchets en énergie, la gestion des eaux grises et noires, les logements écologiques et les initiatives de recyclage. POLAR a notamment testé le Terragon Micro Automated Gasification System (MAGS) pour convertir les déchets ménagers en chaleur et en gaz naturel synthétique pour la production d'électricité. L'agence a également collaboré avec le Conseil national de recherches du Canada pour évaluer le système bioélectrique de traitement anaérobie des eaux usées (Bioelectrical Anaerobic Sewage Treatment System - BeAST) qui produit de la chaleur et des biocarburants potentiels à partir des eaux usées. De plus, POLAIRE facilite le développement de maisons abordables et culturellement adaptées utilisant des matériaux durables, contribuant ainsi à l'infrastructure verte dans le Nord et dans l'Arctique.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section porte sur les stratégies de mise en œuvre qui appuient l’objectif « **Favoriser l’innovation et les infrastructures vertes au Canada** », mais non sur une cible précise de la Stratégie fédérale de développement durable.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT L’ACTION DU MINISTÈRE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LE PROGRAMME 2030 DU CANADA ET AUX ODD
<p>Développer notre connaissance des technologies propres</p>	<p>Mesure : Entreprendre l’élaboration et la mise à l’essai de technologies de logement, d’eau et de traitement des déchets</p> <p>Programme : Sciences et technologie</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre d’initiatives énumérées dans le plan de travail ministériel de POLAIRE qui appuient l’élaboration et la mise à l’essai de technologies de logement, d’eau et de traitement des déchets.</p> <p>Point de départ : 1 initiative en 2023-2024</p> <p>Cible : 2 initiatives en 2024-2025</p>	<p>Sommaire : L’élaboration et la mise à l’essai de technologies de logement, d’eau et de traitement des déchets favorisent l’adoption de pratiques durables, la promotion de l’efficacité des ressources et la promotion de la gérance de l’environnement.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes : <i>Ambition/cible du CIC :</i> 9.1 Le Canada favorise la recherche et l’innovation</p> <p>9.3- Les Canadiens ont accès à une infrastructure moderne et durable.</p> <p><i>Indicateur du CIC :</i> 9.1.1 – Proportion d’innovation dans les technologies liées à l’environnement</p> <p><i>Cible du CMI :</i> 9.1 – Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l’être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable.</p>



OBJECTIF 10 : FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Contexte :

POLAIRE est déterminé à favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones en participant à des efforts soutenus et concertés qui favorisent le développement économique et la création d'emplois. Grâce à son cadre des sciences et de la technologie, POLAIRE mobilise ses partenaires autochtones de façon significative, à renforcer la capacité de surveillance et de recherche communautaires et à intégrer les connaissances autochtones aux résultats scientifiques. De plus, POLAIRE accorde la priorité aux projets qui tiennent compte des connaissances autochtones et locales et qui appuient le bien-être économique des employés inuits par l'entremise de son Plan d'embauchage des Inuits et de son fonds de soutien à l'éducation. Simultanément, la Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique travaille à créer des possibilités d'emploi pour la population locale et à stimuler le développement économique au Nunavut en priorisant et en renforçant les entreprises et les organisations inuites locales.

Thème cible : Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Cible : Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la Loi sur la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (ministre de la Justice et procureur général du Canada).

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT L'ACTION DU MINISTÈRE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LE PROGRAMME 2030 DU CANADA ET AUX ODD
<p>Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i></p>	<p>Mesure 1 : Veiller à ce que les activités scientifiques du Canada dans l'Arctique comprennent le savoir autochtone</p> <p>Programme : Sciences et technologie</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de projets de recherche sur l'Arctique pilotés et subventionnés par Savoir polaire Canada qui intègrent le savoir autochtone et local</p> <p>Point de départ : 90% de projets de recherche sur l'Arctique pilotés et subventionnés par Savoir polaire Canada qui intègrent le savoir autochtone et local en 2022-2023</p> <p>Cible : Au moins 90 % d'ici mars 2025</p>	<p>Sommaire : Veiller à ce que les connaissances autochtones soient intégrées à la science de l'Arctique et que la prise de décisions favorise la réconciliation avec les peuples autochtones et appuie la mise en œuvre de la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes :</p> <p><i>Ambition/cible du CIC :</i> 10. 1– Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites.</p> <p><i>Indicateur du CIC :</i> S. O.</p> <p><i>Cible du CMI :</i> 10.2 – D'ici 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre</p> <p>10.3 – Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats,</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT L'ACTION DU MINISTÈRE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LE PROGRAMME 2030 DU CANADA ET AUX ODD
			notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière
	<p>Mesure 2 : Accroître la représentation autochtone parmi les employés de POLAIRE.</p> <p>Programme : Ressources humaines</p>	<p>Indicateur de rendement : % d'employés actifs qui s'identifient comme Autochtones à POLAIRE</p> <p>Point de départ : 27,5 % d'employés actifs qui s'identifient comme Autochtones à POLAIRE en 2023-2024.</p> <p>Cible : 30% d'employés actifs qui s'identifient comme Autochtones à POLAIRE en 2024-2025.</p>	<p>Sommaire : L'augmentation du nombre d'employés autochtones à POLAIRE favorise la réconciliation avec les peuples autochtones et appuie la mise en œuvre de la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes : Ambition/cible du CIC : 10. 1- Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites.</p> <p><i>Indicateur du CIC</i> : S. O.</p> <p><i>Cible du CMI</i> : 10.2 - D'ici 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre</p> <p>10.3 - Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats,</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT L'ACTION DU MINISTÈRE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LE PROGRAMME 2030 DU CANADA ET AUX ODD
			notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière



OBJECTIF 12 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION

Contexte :

POLAIRE met en œuvre la *Politique d'achats écologiques* en déployant des instruments d'approvisionnement à usage commun et en intégrant des considérations environnementales dans ses processus de gestion des achats; en intégrant des considérations environnementales dans les processus et les contrôles de gestion des achats; et en examinant ses modèles de passation de marchés pour s'assurer qu'ils sont conformes à la Politique. POLAIRE vise également à renforcer ses processus d'achats écologiques en veillant à ce que les parties concernées reçoivent continuellement la formation et la sensibilisation nécessaires pour appuyer l'approvisionnement écologique.

Pour réduire les déchets, la Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique de POLAIRE a mis en place des systèmes de gestion des eaux usées et des déchets. Plus particulièrement, POLAIRE traite ses eaux usées au moyen d'un système d'osmose inverse qui produit une grande quantité d'eau propre. POLAIRE recherche également des efforts de collaboration pour transformer les eaux usées en hydrogène et pour traiter l'étang d'épuration de Cambridge Bay.

Cible : L'approvisionnement en biens et services du gouvernement du Canada sera carboneutre d'ici 2050, afin de faciliter la transition vers une économie circulaire et carboneutre (tous les ministres).

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT L'ACTION DU MINISTÈRE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LE PROGRAMME 2030 DU CANADA ET AUX ODD
Renforcer les critères d'achats écologiques	<p>Mesure 1 : Veiller à ce que tous les spécialistes des achats et de la gestion du matériel soient formés aux achats écologiques (comme le cours sur les achats écologiques de l'École de la fonction publique du Canada, ou l'équivalent) dans l'année suivant leur désignation</p> <p>Programme : Services internes/approvisionnement</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de spécialistes des achats et de la gestion du matériel ayant reçu une formation en achats écologiques dans l'année suivant leur désignation.</p> <p>Point de départ : 100 % des spécialistes des achats et de la gestion du matériel ont reçu une formation sur les achats écologiques en 2023-2024</p> <p>Cible : Maintenir un taux de formation de 100 % pour les agents d'approvisionnement et les spécialistes de la gestion du matériel en 2024-2025.</p>	<p>Sommaire : Les achats écologiques intègrent des considérations environnementales dans les décisions d'achat et devraient motiver les fournisseurs à réduire l'impact environnemental des biens et des services qu'ils fournissent et de leurs chaînes d'approvisionnement.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes : <i>Ambition/cible du CIC</i> : Les Canadiens consomment de façon durable</p> <p><i>Indicateur du CIC</i> : 12.2.1 Proportion d'entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l'environnement</p> <p><i>Cible du CMI</i> : Promouvoir des pratiques d'approvisionnement public durables, conformément aux politiques et aux priorités nationales.</p>
	<p>Mesure 2 : Intégrer l'option d'achats écologiques et le guide d'information dans le formulaire de demande de contrat.</p> <p>Programme : Services internes/approvisionnement</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des formulaires de demande de marché qui comprennent les exigences en matière d'achats écologiques et le guide d'information.</p> <p>Point de départ : 100 % des formulaires de demande de contrat comprennent une option d'achats écologique en 2023-2024</p> <p>Cible : Maintenir la totalité du formulaire de demande de contrat avec l'option d'achats écologiques en 2024-2025</p>	



OBJECTIF 13 : PRENDRE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

Contexte :

POLAIRE prend des mesures proactives pour passer à des véhicules zéro émission et prend des mesures pour réduire les déchets et promouvoir des pratiques durables dans ses activités. Cela comprend l'utilisation de véhicules électriques ou hybrides. De plus, la Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique a été conçue pour obtenir une certification de niveau argent dans le cadre du programme Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) grâce à des caractéristiques comme des panneaux solaires pour faciliter l'essai de panneaux photovoltaïques (panneaux solaires) dans le Nord et dans l'Arctique, des appareils de plomberie à faible débit, la gestion novatrice des eaux usées et des déchets, la réduction de la pollution lumineuse, la technologie de conservation de l'énergie et autres caractéristiques.

Thème cible : Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience face aux changements climatiques

Cible : Le gouvernement du Canada passera à des opérations carboneutres pour les installations et les parcs automobiles traditionnels d'ici 2050 (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT L'ACTION DU MINISTÈRE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LE PROGRAMME 2030 DU CANADA ET AUX ODD
<p>Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience face aux changements climatiques et à écologiser l'ensemble des activités du gouvernement</p>	<p>Mesure : Veiller à ce que tous les employés concernés soient formés à l'évaluation des répercussions des changements climatiques, à la réalisation d'évaluations des risques liés aux changements climatiques et à l'élaboration de mesures d'adaptation dans l'année suivant leur identification</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage d'employés compétents ayant reçu une formation sur l'évaluation des répercussions des changements climatiques, la réalisation d'évaluations des risques liés aux changements climatiques et l'élaboration de mesures d'adaptation dans l'année suivant leur identification</p> <p>Point de départ : Nouveau programme</p> <p>Cible : Formation à 100 % d'ici 2024-2025</p>	<p>Sommaire : Le personnel formé peut cerner les risques pour la prestation des programmes essentiels et élaborer des interventions pour accroître la résilience des opérations aux répercussions des changements climatiques.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes : <i>Ambition/cible du CIC :</i> 13.3 Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique</p> <p><i>Indicateur du CIC :</i> 13.3.1 Proportion d'organisations municipales qui ont pris en considération l'adaptation aux changements climatiques dans leur processus décisionnel</p> <p><i>Cible du CMI :</i> 13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat</p> <p>13.3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact, ainsi que les systèmes d'alerte rapide</p>



OBJECTIF 15 : PROTÉGER ET RÉTABLIR LES ESPÈCES, CONSERVER LA BIODIVERSITÉ CANADIENNE

Contexte :

POLAIRE fait progresser la compréhension des écosystèmes nordiques et arctiques afin d'aider la biodiversité canadienne à faire face aux changements climatiques. Il recueille des données de référence et surveille les changements dans les écosystèmes terrestres, d'eau douce et marins. Les connaissances et les résultats sont communiqués aux décideurs et aux réseaux pour appuyer la conservation et l'adaptation. Récemment, POLAIRE a établi un partenariat avec le Musée canadien de la nature, fournissant 1 million de dollars sur trois ans pour faire progresser la recherche sur les effets du climat sur la faune, les espèces végétales du Nord et de l'Arctique, la vulnérabilité et la biodiversité marine.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT L'ACTION DU MINISTÈRE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LE PROGRAMME 2030 DU CANADA ET AUX ODD
Autre	<p>Mesure : Entreprendre la recherche, la télédétection et la surveillance environnementale du pergélisol et des changements de la biodiversité dans la zone de recherche environnementale de Kitikmeot avec la collaboration de partenaires.</p> <p>Programme : Sciences et technologie</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre d'initiatives énumérées dans le Plan de travail ministériel annuel de POLAIRE qui visent à entreprendre la recherche, la télédétection et la surveillance environnementale du pergélisol et des changements de la biodiversité.</p>	<p>Sommaire : La recherche et la surveillance canadiennes sur les changements de la biodiversité dans le Nord et dans l'Arctique protègent la biodiversité canadienne en fournissant des données cruciales sur les répercussions des changements climatiques et en guidant les efforts de conservation des espèces et des habitats vulnérables.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURES MINISTÉRIELLES	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT L'ACTION DU MINISTÈRE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LE PROGRAMME 2030 DU CANADA ET AUX ODD
		<p>Point de départ : 1 initiative en 2023-2024</p> <p>Cible : 2 initiatives en 2024-2025</p>	<p>Cibles ou ambitions pertinentes : <i>Ambition/cible du CIC</i> : 15.1 - Le Canada veille à ce que toutes les espèces aient des populations saines et viables.</p> <p>15.3- Le Canada conserve et restaure les écosystèmes et les habitats</p> <p><i>Indicateur du CIC</i> : S. O.</p> <p><i>Cible du CMI</i> : 15.1 - D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux</p> <p>15.5 - Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction</p>

SECTION 5

Intégration du développement durable

Savoir polaire Canada continuera de veiller à ce que son processus décisionnel tienne compte des objectifs et des cibles de la Stratégie fédérale de développement durable tout au long de son processus d'évaluation environnementale stratégique (EES). L'Évaluation environnementale stratégique relative à une proposition de politique, de plan et de programme comprend une analyse de l'incidence de cette proposition sur l'environnement, notamment sur les objectifs et cibles pertinents de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD). Conformément à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes, le processus d'évaluation environnementale stratégique de POLAIRE comprend les étapes suivantes :

1. Une analyse préliminaire qui évalue les effets environnementaux potentiels importants, qui peuvent être positifs ou négatifs. Toutes les propositions présentées au Cabinet ou au ministre sont assujetties à cette étape.
2. Si l'analyse ne permet pas d'identifier les effets potentiels importants, aucune analyse supplémentaire n'est nécessaire.



3. Si l'analyse préliminaire détermine le potentiel d'effets environnementaux importants ou un niveau élevé d'incertitude du risque associé au résultat, une analyse détaillée des effets environnementaux sera effectuée.

POLAIRE a déjà réalisé une évaluation environnementale stratégique en 2015 pendant la phase de construction de la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique. À l'aide d'une analyse géotechnique, l'évaluation a permis de conclure que la construction de la Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique n'avait aucune incidence importante sur l'environnement, puisque le bâtiment est utilisé comme site de démonstration de nouvelles technologies qui améliorent l'efficacité de l'installation, ce qui a des effets positifs sur l'environnement. L'évaluation environnementale stratégique a également conclu que l'élaboration et la mise en œuvre du programme scientifique et technologique de la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique n'ont pas d'incidences importantes sur l'environnement, ce qui, là encore, a un effet positif global, car la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique devient un chef de file mondial dans le domaine des technologies vertes pour l'Arctique et un site pilote pour l'énergie de remplacement et renouvelable dans le Nord et dans l'Arctique.